

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Bruno-de-Montarville du 18 septembre 2017, à 19 h, à la salle des délibérations du conseil municipal, au 1585, rue Montarville à Saint-Bruno-de-Montarville, sous la présidence de M. Martin Murray, maire.

Sont présents : Mme la conseillère Thérèse Hudon
Mme la conseillère Isabelle Bérubé
M. le conseiller Martin Guevremont
M. le conseiller André Besner
Mme la conseillère Marilou Alarie
M. le conseiller Jacques Bédard
Mme la conseillère Michèle Archambault

Est absent : M. le conseiller Michael O'Dowd

Sont également présents, le directeur général, M. Guy Hébert, et la greffière, M^e Lucie Tousignant.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Martin Murray constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19 h.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

170918-2.1

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017
4. Première période de questions des citoyens
5. Dépôt de documents
 - Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 18 septembre 2017
 - Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 août 2017
6. Sujets devant faire l'objet d'une décision du conseil
 - 6.1. Dossiers du conseil
 - 6.1.1 Demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de donner suite à la lettre du maire du 26 juin 2017 – Certificats d'autorisation et conformité à l'avis d'assujettissement donné dans le cadre du Projet de La Futaie
 - 6.2. Direction générale - *Aucun*
 - 6.3. Communications - *Aucun*
 - 6.4. Ressources humaines - *Aucun*
 - 6.5. Finances
 - 6.5.1 Autorisation des dépenses

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- 6.6. Loisirs, Culture et Vie communautaire
 - 6.6.1 Aides financières et soutiens techniques – Septembre 2017
 - 6.6.2 Autorisation de la présentation de la Féerie au Lac du Village
 - 6.6.3 Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre d'un appel de projets pour la mesure de stratégie jeunesse en milieu municipal
- 6.7. Développement urbain
 - 6.7.1 Demande de dérogation mineure DM-2017-093 pour autoriser l'ajout d'une troisième entrée charretière au 1041, rue Parent
 - 6.7.2 Dérogation mineure DM 2017-094 pour autoriser des cases de stationnement intérieures d'une largeur de 2,40 m au lieu de 2,50 m et d'une profondeur de 5,40 m au lieu de 5,50 m au 1261, rue des Tilleuls
 - 6.7.3 Dérogation mineure DM 2017-095 pour autoriser l'ajout d'une deuxième enseigne détachée sur un terrain d'angle et comportant uniquement les nom et logo de l'occupant sur toutes les enseignes détachées au 1100, rue Parent
 - 6.7.4 à 6.7.9 Approbation de la liste des demandes de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 6.7.10 Plan d'implantation et d'intégration architecturale PIIA 2017-097 pour autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 111, rue Beaumont Est
 - 6.7.11 Adjudication d'un contrat de fourniture et livraison d'équipements de récupération extérieurs – APP-SP-17-35
 - 6.7.12 Autorisation de paiement – Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 6.8 Greffe et contentieux - *Aucun*
- 6.9 Travaux publics
 - 6.9.1 Interdiction de stationnement, sauf avec vignette, devant le 1580, croissant de Montpellier
 - 6.9.2 Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison d'une camionnette à cabine allongée, 4 roues motrices, ½ tonne, 2017 ou modèle plus récent – APP-SI-17-34
 - 6.9.3 Adjudication d'un contrat de fourniture et d'installation d'un système de traitement d'odeurs au poste de pompage Gardenvale – APP-SP-17-28
 - 6.9.4 Adjudication d'un contrat de location d'une niveleuse avec opérateur – APP-SP-17-32
 - 6.9.5 Adjudication d'un contrat d'enlèvement et pose de gazon - Parc de la Coulée – APP-SI-17-36
- 6.10 Génie - *Aucun*

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

7. Avis de motion, projets de règlements et règlements
 - 7.1 Adoption du *Règlement 2017-18 modifiant le Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer afin de clarifier les règles relatives aux opérations de déneigement et d'interdire certaines activités commerciales et industrielles le dimanche*
8. Sujets d'agglomération
 - 8.1. Rapport du maire concernant les décisions prises lors de la dernière séance d'agglomération du 24 août 2017, le cas échéant – Aucun*
 - 8.2. Sujets à l'ordre du jour de la séance ordinaire d'agglomération du 21 septembre 2017
9. Affaires nouvelles
10. Deuxième période de questions des citoyens
11. Période d'intervention des membres du conseil
12. Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour, tel quel.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Thérèse Hudon, et RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout du point 6.6.4 intitulé Aide financière au Cercle de fermières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 AOÛT 2017

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2017, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Installation de panneaux d'arrêt sur la piste cyclable dans le secteur de la rue des Tilleuls / PPU Centre-ville et nombre d'étages autorisés et document de référence / Déménagement de l'entreprise Costco;
- Circulation dans le petit carrefour giratoire / Implantation d'une super clinique médicale à Saint-Bruno;
- Utilisation des armoiries et du logo de Saint-Bruno en remplacement de sa nouvelle signature corporative;
- Projet Skyspa;
- Course familiale Mont-Bruno et non-reconduction du partenariat avec la Commission scolaire des Patriotes;

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Demande d'installation de trois (3) poubelles sur le boulevard Seigneurial, entre l'entreprise IGA et la route 116;
- Intervention de la représentante de la Fondation du Mont Saint-Bruno sur la valeur exceptionnelle du Boisé des Hirondelles et la conservation de ce patrimoine – Demande de clarification du flou juridique et demande de collaboration des élus à l'unanimité pour enjoindre le ministre à rendre une décision dans ce dossier;
- Retrait de la Ville pour sa demande de certificat en vertu de l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* auprès du ministère – Projet domiciliaire du Boisé des Hirondelles;
- Revenus en taxes foncières – Projet Skyspa et autres développements industriels – Manquements / Consultation publique et soirée d'information dans le cadre du projet Skyspa;
- Réfection de ponceaux au parc du Ruisseau et au Lac du Village / Aménagement d'un belvédère de trop grosse taille à côté de Saint-Bruno-sur-le-Lac – Problème de bruit et d'achalandage à cet endroit;
- Mot de remerciement à tous ceux ayant travaillé à l'élaboration du plan d'urbanisme / Investissement à Saint-Bruno et mot de félicitations aux élus pour les décisions prises au cours de leur mandat.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Liste de mouvement de personnel - Période se terminant le 18 septembre 2017
- Liste des virements budgétaires pour l'exercice 2017 pour la période se terminant le 31 août 2017

170918-2.3

DEMANDE AU MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES DE DONNER SUITE À LA LETTRE DU MAIRE DU 26 JUIN 2017 – CERTIFICATS D'AUTORISATION ET CONFORMITÉ À L'AVIS D'ASSUJETTISSEMENT DONNÉ DANS LE CADRE DU PROJET DE LA FUTAIE

ATTENDU que le 2 mai 2012, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville dépose une demande d'autorisation en vertu de l'article 32 de la LQE pour l'établissement d'un aqueduc et l'exécution de travaux d'égout en vue de la réalisation du projet La Futaie du promoteur Propriétés Sommet Prestige inc.;

ATTENDU que le 6 juillet 2015, la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville accuse réception d'un avis d'assujettissement d'une intervention à une autorisation en vertu de l'article 19 de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. Avis émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU que l'avis informe la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville que le ministre du MDDEFP exige que soit soumise à son autorisation l'intervention du développement domiciliaire La Futaie projetée par Propriétés Sommet Prestige inc. dans le Boisé des Hirondelles à Saint-Bruno-de-Montarville;

ATTENDU que dans l'avis d'assujettissement du 6 juillet 2015 envoyé par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, il est notamment mentionné que :

PROCÈS-VERBAL VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- a) Le milieu naturel visé présente l'ensemble des paramètres écologiques essentiels à la survie du ginseng à cinq folioles (20);
- b) Désigné comme espèce florique menacée au Québec en 2001, le ginseng à cinq folioles est protégé en vertu de la LEMV. Ainsi, il est interdit de détruire ou de mutiler tout plant de cette espèce sauf exception prévue par la loi (21);
- c) Dans le plan de conservation du ginseng à cinq folioles (*Panax quinquefolius*), l'occurrence du ginseng à cinq folioles située en partie dans le milieu naturel compte parmi les cibles à protéger en priorité pour atteindre cet objectif (22/23);
- d) En somme, les plants de ginseng à cinq folioles qui se situent dans le milieu naturel visé par l'intervention projetée font partie d'une occurrence se classant parmi les rares populations viables du Québec, ce qui lui confère un intérêt exceptionnel (59);
- e) Sur la base de spécifications établies par le CDPNQ (Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec), l'occurrence 3648 est considérée comme étant de bonne qualité (cote B) sur une échelle qui varie de A (excellente) à E (à caractériser) (57);
- f) Les résultats des dénombrements présentés dans le compte rendu du 5 septembre 2013 de madame Andrée Nault qui comprennent plusieurs semis contribuent à documenter cette classification, puisqu'ils indiquent que le ginseng à cinq folioles est en mesure de se reproduire dans ce milieu naturel et d'accroître ses effectifs (58);
- g) En somme, l'intervention projetée risque de sévèrement dégrader un milieu naturel qui se distingue par le fait que ses caractéristiques favorisent la survie du ginseng à cinq folioles, une caractéristique biophysique rare et d'intérêt exceptionnel (78);

ATTENDU que dans une lettre signée par le maire de Saint-Bruno-de-Montarville le 27 juin 2017 envoyée au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur David Heurtel, la Ville salue les avancées législatives concernant le projet de loi 102 qui modernise en profondeur les nouvelles réalités environnementales, sociales, économiques, scientifiques et technologiques, plus particulièrement les nouvelles dispositions concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables et les informations portant sur leur localisation;

ATTENDU que dans la même lettre datée du 27 juin 2017, la Ville reconnaît l'avis d'assujettissement concernant le projet « la Futaie » émis par le ministre le 6 juillet 2015 qui assujetti ce dit projet à l'article 19 de *la Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'enjoindre le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, monsieur David Heurtel, de donner suite à la lettre du maire de la municipalité du 26 juin 2017 portant sur la délivrance des certificats d'autorisation et à la conformité à l'avis d'assujettissement donné par le ministre dans le cadre du projet La Futaie, dont copie est jointe à la présente résolution, et de répondre à la question « En lien avec le nouveau cadre législatif récemment adopté par l'Assemblée nationale, ne serait-il pas souhaitable que votre ministère demande à la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville de soumettre une nouvelle demande de certificat, et ce, dans le respect des lois actuelles et en conformité avec votre avis d'assujettissement? ».

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Thérèse Hudon, et RÉSOLU de retirer le projet de résolution 6.1.1 et de reporter la discussion autour du projet de la Futaie afin de permettre de revoir la stratégie à employer dans ce dossier, aux motifs que :

- *Des lettres au ministre ont déjà été envoyées à maintes reprises depuis quatre (4) ans, et ce, sans aucun résultat ou réponse formelle;*
- *Qu'une action de ce genre ne résout en rien la question du développement potentiel de cette zone toujours zonée résidentielle au projet de plan d'urbanisme (PU), tel qu'il apparaît sur le site de la Ville;*
- *Que cette action de dernière minute ne répond pas à l'engagement électoral du maire et de son parti, répété à de nombreuses reprises depuis 2013, soit celui de retirer la demande de certificat d'autorisation;*
- *Qu'il semble que les membres de l'équipe du maire au conseil ont eu droit de prendre connaissance d'une opinion juridique comme l'a révélé une conseillère à la session de travail de lundi dernier, opinion dont les autres membres ont été privés, les empêchant ainsi de comprendre et de discuter des tenants et aboutissants d'une telle proposition;*
- *Que cela ne correspond en rien à la proposition que j'ai faite sur ce sujet lors de la séance du 21 août 2017 qui proposait que la Ville reconnaisse la valeur écologique du milieu naturel de la zone HA-800;*
- *Que cette proposition ressemble surtout à un effort afin de ne pas avoir à répondre d'un manque de volonté politique;*
- *Qu'il est plutôt inapproprié d'engager le futur conseil de ville à quatre (4) jours du début de la campagne électorale, alors que le maire a promis lors de la dernière séance du conseil, le 21 août dernier, de ne pas présenter de résolution dans ce sens; et*
- *Que cette proposition de dernière minute ne propose pas d'actions de concertation avec tous les acteurs du milieu.*

Votes pour : 3

Votes contre : 4 (Isabelle Bérubé, Martin Guevremont, Jacques Bédard, Michèle Archambault)

REJETÉE À LA MAJORITÉ

CETTE PROPOSITION ÉTANT REJETÉE, LA PROPOSITION PRINCIPALE EST DONC ADOPTÉE SANS MODIFICATION.

Votes pour : 4

Vote contre : 3 (Thérèse Hudon, André Besner, Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170918-2.4 AUTORISATION DES DÉPENSES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'autoriser les dépenses de la liste préparée au 1^{er} septembre 2017 de 10 859 666,64 \$ incluant les charges salariales de 741 824,07 \$ pour les périodes 32 à 35, la liste des dépôts directs pour une somme de 7 535 520,36 \$, la liste des chèques émis pour une somme de 1 962 405,86 \$ ainsi que la liste des paiements par débit direct de 624 338,06 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.5 AIDES FINANCIÈRES ET SOUTIENS TECHNIQUES – SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'accorder les aides financières et soutiens techniques suivants :

<i>Organismes</i>	<i>Montants</i>	<i>Événements</i>	<i>Soutien technique</i>
Association du hockey mineur de Saint-Bruno	1 000 \$	Présentation du 37 ^e tournoi de hockey pee-wee devant se tenir du 27 novembre au 10 décembre 2017, à l'aréna Michael-Bilodeau	Autoriser la vente et la consommation de boissons alcoolisées, de 12 h à 23 h.
Centre d'action bénévole Les p'tits bonheurs	600 \$	Organisation des festivités pour le 30 ^e anniversaire de l'organisme qui se déroulera au Centre Marcel-Dulude, le 20 septembre 2017.	
Club de soccer unifié du Mont-Bruno	2 500 \$	Organisation d'activités et d'événements spéciaux dont des tournois et la fête de clôture.	
Légion royale canadienne, filiale 147 Montarville	275 \$	Organisation d'une parade et d'une cérémonie afin de commémorer le jour du Souvenir, le dimanche 5 novembre 2017; Autorisation de la fermeture des rues suivantes, de 13 h 30 à 14 h 30, pour la parade : Roberval/Clifton, Roberval/ Richelieu, Montarville/ Seigneurial, Montarville/ des Peupliers, De Bienville/ Lakeview	Soutien du Service de police, l'utilisation de barrières de foule, si nécessaire et le prêt d'un système de son avec pied et micro.

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

Table des aînés de la Vallée-des-Patriotes	250 \$	Assurer la publication et la diffusion du prospectus l'Ère du Temps pour l'année 2017-2018.	
--	--------	---	--

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.6 AUTORISATION DE LA PRÉSENTATION DE LA FÉERIE AU LAC DU VILLAGE

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'autoriser :

- La tenue de la féerie au Lac du Village qui se tiendra le vendredi 8 décembre, de 18 h à 21 h, le samedi 9 décembre, de 10 h à 18 h ainsi que le dimanche 10 décembre, de 10 h à 16 h;
- La fermeture de la rue Montarville entre les rues des Peupliers et Lakeview selon le même horaire que l'événement;
- La dérogation aux articles des règlements suivants :
 - Article 1.13 du *Règlement P. 1-2 sur la paix et le bon ordre* stipulant que dans les rues, ruelles et autres endroits publics, il est prohibé d'offrir en vente des objets ou marchandises qui rassembleraient une foule et susceptibles d'entraver la circulation des piétons ou des véhicules routiers;
 - Article 7 du Règlement N.21-1 sur les nuisances stipulant que constitue une nuisance et est prohibé le fait pour toute personne de vendre quelque objet sur les rues, trottoirs, allées ou terrains publics de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.7 AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE DANS LE CADRE D'UN APPEL DE PROJETS POUR LA MESURE DE STRATÉGIE JEUNESSE EN MILIEU MUNICIPAL

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'autoriser monsieur Gaétan Boulet, directeur de la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire, à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre d'un appel de projets pour la mesure de stratégie jeunesse en milieu municipal ainsi que tout autre document y afférent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.8 AIDE FINANCIÈRE AU CERCLE DE FERMIFIÈRES

Il est PROPOSÉ par Marilou Alarie, APPUYÉ par Thérèse Hudon, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 1 640 \$ au Cercle de fermifières de Saint-Bruno pour l'organisation du 36^e Salon des métiers d'art qui se déroulera les 27, 28 et 29 octobre 2017, aux motifs que :

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- Cette subvention servira à couvrir les frais de location du Centre Marcel-Dulude, que le Salon des métiers d'art de Saint-Bruno est un événement attendu par la population locale et régionale, qu'il est porté par des Montarvilloises bénévoles et constitue l'événement de levée de fonds annuel du Cercle de fermières;
- Que la demande répond aux objectifs fixés par la politique culturelle et patrimoniale de Saint-Bruno qui fut récemment adoptée par le conseil de ville et qui reconnaît que les liens de partenariat entre la Ville et les organisations du milieu communautaire sont essentiels à la vitalité culturelle;
- Que la résolution 170515-17 adoptée lors du conseil du 15 mai 2017 accordait au Cercle de fermières une aide financière de 1 500 \$ pour uniquement souligner les célébrations du 80^e anniversaire de l'organisme et que cette aide répondait à une demande conforme à la politique de soutien et de reconnaissance de la Ville qui prévoit une aide financière comptabilisée en multipliant le nombre d'années d'existence par 20 \$;
- Que la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville accorde des aides financières à des organismes non accrédités (total de 7 200 \$ pour l'année 2017);
- Que le montant de l'aide financière historiquement accordée pour l'organisation du Salon des métiers d'art est en comparaison avec les montants octroyés à d'autres organismes pour la location du Centre Marcel-Dulude inéquitable;
- Selon la résolution 170821-20, il fut proposé par Martin Guevremont, appuyé par Isabelle Bérubé et résolu d'appuyer la demande d'aide financière de 1 640 \$ au Cercle de fermières de Saint-Bruno pour la tenue de son 36^e Salon des métiers d'art sous réserve de la conformité aux dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
- La demande est effectivement conforme aux dispositions de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes qui prévoient une aide financière aux organismes accrédités pour la tenue d'activité annuelle.

PROPOSITION D'AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'accorder une aide financière de 560 \$ au Cercle de fermières de Saint-Bruno.

Votes pour : 4

Vote contre : 3 (Thérèse Hudon, André Besner, Marilou Alarie)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170918-2.9 DÉROGATION MINEURE DM 2017-093 POUR AUTORISER L'AJOUT D'UNE TROISIÈME ENTRÉE CHARRETIÈRE AU 1041, RUE PARENT

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-093, déposée par monsieur Patrice Gamache, architecte, pour et au nom de Gestion Immeuble Yves Chabot inc., propriétaire, pour autoriser l'ajout d'une troisième entrée charretière au 1041, rue Parent, et ce, en dérogation à l'article 292 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170823.7 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 23 août 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.10 DÉROGATION MINEURE DM 2017-094 POUR AUTORISER DES CASES DE STATIONNEMENT INTÉRIEURES D'UNE LARGEUR DE 2,40 M AU LIEU DE 2,50 M ET D'UNE PROFONDEUR DE 5,40 M AU LIEU DE 5,50 M AU 1261, RUE DES TILLEULS

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-094, déposée par Mmes Michèle Taillon, Angela Ciampini, Linda Barbier, Colombe Parent et M. Richard Legault, propriétaires, pour autoriser des cases de stationnement intérieures d'une largeur de 2,40 m au lieu de 2,50 m, portant l'identification cadastrale numéros 5 185 378 et 5 185 381 et d'autoriser des cases de stationnement d'une profondeur de 5,40 m au lieu de 5,50 m, portant l'identification cadastrale numéros 5 185 384 et 5 185 385 au 1261, rue des Tilleuls, et ce, en dérogation à l'article 125 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170823.8 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 23 août 2017.

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.11 DÉROGATION MINEURE DM 2017-095 POUR AUTORISER L'AJOUT D'UNE DEUXIÈME ENSEIGNE DÉTACHÉE SUR UN TERRAIN D'ANGLE ET COMPORTANT UNIQUEMENT LES NOM ET LOGO DE L'OCCUPANT SUR TOUTES LES ENSEIGNES DÉTACHÉES AU 1100, RUE PARENT

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'approuver la demande de dérogation mineure DM 2017-095, déposée par monsieur Eric Melka, pour et au nom de FEDEX, pour autoriser l'ajout d'une deuxième enseigne détachée sur un terrain d'angle et comportant uniquement les nom et logo de l'occupant sur les enseignes détachées, au 1100, rue Parent, et ce, en dérogation aux articles 448 et 488 du *Règlement de zonage URB-Z2009*, conformément à la résolution 170823.9 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 23 août 2017.

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

Les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre relativement à cette demande. Aucun commentaire n'a été émis par les personnes présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.12 APPROBATION DE LA LISTE DES DEMANDES DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'approuver les demandes de PIIA mentionnées à la liste ci-jointe, et ce, aux conditions énumérées à la résolution du comité consultatif d'urbanisme adoptée pour chacun de ces dossiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.13 PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE PIIA 2017-097 POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL UNIFAMILIAL DE DEUX (2) ÉTAGES AU 111, RUE BEAUMONT EST

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Martin Guevremont, et RÉSOLU de refuser la demande de PIIA 2017-097, déposée par madame Dominique Valiquette, architecte, pour et au nom de madame Chantal Meadus et monsieur Benoit Arsenault, propriétaires, pour la construction d'un bâtiment résidentiel unifamilial de deux (2) étages au 111, rue Beaumont Est, pour les motifs énoncés à la résolution 170823.11 du comité consultatif d'urbanisme adoptée lors de sa réunion tenue le 23 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.14 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÉQUIPEMENTS DE RÉCUPÉRATION EXTÉRIEURS - APP-SP-17-35

Il est PROPOSÉ par Isabelle Bérubé, APPUYÉ par Michèle Archambault, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et livraison d'équipements de récupération extérieurs, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Équiparc Manufacturier d'Équipement de Parc inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 54 652,29 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-17-35.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.15 AUTORISATION DE PAIEMENT – MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES - COMPENSATIONS FINANCIÈRES POUR LA DESTRUCTION DE MILIEUX HUMIDES

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU :

- D'autoriser le versement au gouvernement du Québec d'un montant de 138 448 \$ pour le lot 6 040 832 et d'un second montant de 270 792 \$ sur le lot 5 969 971 en guise de compensation pour perte de milieux humides, tel que requis par les dispositions de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques*;

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

- D'approprier un montant de 409 240 \$ à même la réserve pour le Fonds vert de l'excédent accumulé affecté pour financer le montant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.16 INTERDICTION DE STATIONNEMENT, SAUF AVEC VIGNETTE, DEVANT LE 1580, CROISSANT DE MONTPELLIER

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'interdire le stationnement, sauf avec vignette, devant le 1580, croissant de Montpellier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.17 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET LIVRAISON D'UNE CAMIONNETTE À CABINE ALLONGÉE, 4 ROUES MOTRICES, ½ TONNE, MODÈLE 2017 OU PLUS RÉCENT – APP-SI-17-34

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et livraison d'une camionnette à cabine allongée, 4 roues motrices, ½ tonne, modèle 2017 ou plus récent, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Rive-Sud Dodge Chrysler inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 34 899 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-34.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.18 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE FOURNITURE ET D'INSTALLATION D'UN SYSTÈME DE TRAITEMENT D'ODEURS AU POSTE DE POMPAGE GARDENVALE – APP-SP-17-28

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de fourniture et d'installation d'un système de traitement des odeurs au poste de pompage Gardenvale, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Construction F.J.L. inc., selon le prix soumis, pour un montant total approximatif de 124 476 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-17-28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE LOCATION D'UNE NIVELEUSE AVEC OPÉRATEUR – APP-SP-17-32

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat de location d'une niveleuse avec opérateur pour l'année 2017-2018, avec quatre (4) années d'option de renouvellement, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Excavation E.S.M. inc., selon les prix unitaires soumis et pour un montant total approximatif de 129 397 \$ incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SP-17-32.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170918-2.20 ADJUDICATION D'UN CONTRAT D'ENLÈVEMENT ET DE POSE DE GAZON – PARC DE LA COULÉE – APP-SI-17-36

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adjuger le contrat d'enlèvement et de pose de gazon, au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Pelouse Santé inc., selon les prix unitaires soumis, pour un montant total approximatif de 36 430,66 \$, incluant les taxes nettes, le tout tel qu'il appert de l'appel d'offres APP-SI-17-36.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170918-2.21 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2017-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SB-2004-21 CONCERNANT LES NUISANCES PAR LE BRUIT ET POURVOYANT À LES SUPPRIMER AFIN DE CLARIFIER LES RÈGLES RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'INTERDIRE CERTAINES ACTIVITÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES LE DIMANCHE

Il est PROPOSÉ par Martin Guevremont, APPUYÉ par Jacques Bédard, et RÉSOLU d'adopter le *Règlement 2017-18 modifiant le Règlement SB-2004-21 concernant les nuisances par le bruit et pourvoyant à les supprimer afin de clarifier les règles relatives aux opérations de déneigement et d'interdire certaines activités commerciales et industrielles le dimanche*, tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RAPPORT DU MAIRE CONCERNANT LES DÉCISIONS PRISES LORS DE LA DERNIÈRE SÉANCE D'AGGLOMÉRATION DU 24 AOÛT 2017

Aucun rapport spécifique de la séance ordinaire du 24 août 2017 puisque les décisions ont été prises conformément aux orientations déterminées par ce conseil.

170918-2.22 SUJETS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE D'AGGLOMÉRATION DU 21 SEPTEMBRE 2017

Il est PROPOSÉ par Michèle Archambault, APPUYÉ par Isabelle Bérubé, et RÉSOLU que le conseil de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville exprime l'orientation suivante relativement aux sujets énumérés aux séances extraordinaire et ordinaire du conseil d'agglomération devant se tenir le 21 septembre 2017 :

Sujet	Orientation		
	Favorable	Défavorable	Commentaires
CA-170921-2.2 Engagement à mettre en place un protocole local d'intervention d'urgence pour la fourniture de services d'urgences en milieu isolé (SD-2017-3474)	X		
CA-170921-2.3 Désignation au conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2017-3416)	X		

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170921-4.1 Octroi d'une aide financière à la Société canadienne de la Croix-Rouge, division du Québec (SD-2017-3168)	X		
CA-170921-4.2 Autorisation de virements budgétaires apparaissant sur la liste du 28 août 2017 préparée par la Direction des finances (SD-2017-3405)	X		
CA-170921-5.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville de Longueuil et la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. établissant une nouvelle convention collective couvrant la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2022 et d'une entente relative au Régime de retraite des policiers de la Ville de Longueuil intervenue dans le cadre de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraites à prestations déterminées du secteur municipal (SD-2017-3302)	X		
CA-170921-6.1 Adjudication du contrat 2017-GDE-520 (APP-17-112) pour la fourniture de services de caractérisation des émissions atmosphériques des incinérateurs et de certains paramètres de la cheminée du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2017-3126)			En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i> , la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.
CA-170921-6.3 Adjudication du contrat ÉQ-17-09 (APP-17-148) pour l'acquisition de fourgonnettes pour le Service de police (SD-2017-3118)	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

<p>CA-170921-6.4 Autorisation d'une dépense au contrat cadre 2016-GEN-600 (APP-16-022) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la préparation de plans et devis, la réalisation d'études préliminaires ainsi que la surveillance de divers travaux à être réalisés dans les usines d'eau potable et d'eaux usées (SD-2017-3256)</p>	X		<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville (<i>s'applique aux usines d'eaux usées</i>).</p>
<p>CA-170921-6.5 Autorisation à la ville de Sherbrooke d'adjuger le contrat pour la fourniture de services professionnels relatifs à l'entretien, le support, les améliorations et la commercialisation du progiciel GOcité (SD-2017-3266)</p>	X		
<p>CA-170921-6.6 Adjudication de la partie du contrat 2018-TP544 (APP-17-147) pour l'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes et motopompes stationnaires relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2017-3283)</p>	X		
<p>CA-170921-6.7 Octroi du contrat pour la fourniture de deux sections de préchauffeurs pour les incinérateurs du Centre d'épuration Rive- Sud (SD-2017-3478)</p>			<p>En vertu de l'article 118.9 de la <i>Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations</i>, la compétence exclusive de la Ville de Longueuil en matière d'assainissement des eaux ne s'applique pas sur le territoire de la Ville de Saint-Bruno-de-Montarville.</p>

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

CA-170921-8.2 Avis relatif au respect du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la Montérégie aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Longueuil (SD-2017-3072)	X		
CA-170921-8.3 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Société de transport de Longueuil concernant l'augmentation du service de transport en commun sur les lignes 86 et 87 en période de pointe et acceptation de la contribution financière additionnelle de la Ville de Boucherville (SD-2017-3074)	X		
CA-170921-8.8 Adoption du Règlement CA-2017-260 modifiant le Règlement CA-2013-196 ordonnant des travaux de réfection du poste de police situé au 600, chemin du Lac et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-3362)	X		
CA-170921-8.9 Adoption du Règlement CA-2017-274 modifiant le Règlement CA-2014-213 ordonnant des travaux préliminaires de construction de deux écocentres et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-3378)	X		
CA-170921-8.10 Adoption du Règlement CA-2017-272 ordonnant des travaux de construction de l'écocentre Payer et décrétant, à cette fin et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt (SD-2017-3388)	X		

**PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE**

CA-170921-8.11 Adoption du Règlement CA-2017-275 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la préparation de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2017-3389)	X		
CA-170921-8.12 Demandes au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire relatives à la révision des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (SD-2017-3566)	X		

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Lors de cette période, les questions ont porté sur les sujets suivants :

- Document sur le PPU Centre-ville sur le site Web de la municipalité;
- Boisé des Hirondelles et appui à la Fondation du Mont Saint-Bruno sur sa position prise par l'entremise de sa représentante lors de la 1^{ère} période de questions / Demande de mettre en ligne les deux (2) documents de Vivre en Ville portant sur les plans particuliers d'urbanisme (PPU);
- Aide financière et adoption du plan d'urbanisme pour intégrer une entreprise d'agriculture urbaine et position de la Ville quant à son implantation sur son territoire;
- Civisme et respect pendant les périodes de questions des séances du conseil / Stationnement de véhicules sur les abords des carrefours giratoires – Dépôt de photos;
- Aide financière au Cercle de fermières – Application de la politique sur le financement de ce type d'activité - 80^e anniversaire du Cercle de fermières et persévérance de ces femmes – Publication de souhaits dans l'hebdomadaire local;
- Position de l'opposition eu égard le dossier du Boisé des Hirondelles;
- Projet Skyspa et consultation de la population;
- Boisé des Hirondelles – Conservation et vigilance quant aux droits du promoteur et les poursuites onéreuses.

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Les interventions ont porté sur les sujets suivants :

- Résidence permanente de la conseillère Michèle Archambault et propos tenus – Intégrité des membres devant être tenue en tout temps et non contestée (la conseillère Thérèse Hudon);
- Lieu de résidence permanente et plaintes déposées au MAMOT (la conseillère Michèle Archambault);
- Demande de documents eu égard les dépenses afférentes aux autorisations de déplacement / Dossier d'inhabilité à siéger eu égard au lieu de résidence d'un élu / Participation à un forum sur la politique alimentaire au Canada avec des élus fédéraux / Travaux de réfection sur la rue Mesnard / Demande de documents et d'information sur les ressources humaines et les absences de maladie / Piste cyclable sur le boulevard De Boucherville et interdiction de stationnement / Entreprise Multi-Moulures et acquisition de terrain dans le parc industriel / Rencontre avec les résidents du Manoir le 1^{er} octobre contestable en raison de la période électorale (le conseiller André Besner);
- Invitation à la Féerie de Noël le 8 décembre prochain dont un BBQ sur charbon de bois pour son lancement / Participation des électeurs à l'élection du 5 novembre prochain (le conseiller Jacques Bédard);
- Mot de remerciement pour la participation des citoyens aux consultations sur l'élaboration du plan d'urbanisme / Précision à l'égard du dossier portant sur le lieu de résidence permanente de la conseillère Michèle Archambault (la conseillère Marilou Alarie);
- Mot quant à la déception de ne pas avoir adopté le plan d'urbanisme après tous les efforts déployés (la conseillère Isabelle Bérubé);
- Mérite du projet de la piste cyclable sur le boulevard De Boucherville / Dossier portant sur le lieu de résidence permanente de la conseillère Michèle Archambault – Dénonciation face aux menaces, appels et harcèlement / Projet d'agriculture urbaine – Invitation à la propriétaire de faire suivre sa présentation du projet à la municipalité pour le faire promouvoir dans la collectivité / Mot de félicitations à l'équipe de football Les Barons de Saint-Bruno en l'honneur de leur début de saison (le conseiller Martin Guevremont);
- Participation à une conférence de presse tenue le 13 septembre sur le projet d'agriculture urbaine / Tenue d'une séance d'information sur le projet Skyspa le 5 octobre prochain / Invitation aux citoyens à soutenir le projet La Traversée – Le courage d'avancer du Montarillois Julien Racicot, tournée qui était de passage à Saint-Bruno le 6 septembre / Implantation de carrefours giratoires – Fluidité et contrôle de la vitesse – Suggestion de citoyens de réduire la vitesse à 30 km dans le secteur – Demande d'interdiction de circulation de véhicules lourds tels que camions auprès du ministère / Invitation aux citoyens à visiter le marché public pour les festivités de l'Octoberfest le 23 septembre et à la fermeture du marché le 30 septembre (le maire Martin Murray).

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE

170918-2.23 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Jacques Bédard, APPUYÉ par Martin Guevremont, et
RÉSOLU de lever la présente séance à 23 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

La greffière,

Martin Murray

Lucie Tousignant

PROCÈS-VERBAL
VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE
ANNEXE À LA RÉSOLUTION 170918-2.12

N° de PIIA	Propriété visée	Objet	Recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n° de résolution
PIIA 2017-086	1400, rue René-Descartes	Installation d'une enseigne murale	D'approuver le PIIA 2017-086 conformément à la résolution 170823.10 du CCU
PIIA 2017-087	1250, rue Marie-Victorin	Aménagement d'un quai de chargement et de déchargement et d'une aire de remisage pour déchets ainsi que le réaménagement d'une partie du stationnement	D'approuver le PIIA 2017-087 conformément à la résolution 170823.12 du CCU
PIIA 2017-089	1100, rue Parent	Installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée	D'approuver le PIIA 2017-089, sous réserve de l'approbation de la demande de dérogation mineure DM 2017-095 autorisant l'ajout d'une deuxième enseigne détachée sur un terrain d'angle et comportant uniquement le nom et le logo de l'occupant sur toutes les enseignes détachées de cet établissement et d'ajouter les mots « Système de colis » sur l'enseigne comme l'enregistrement au registre des entreprises, conformément à la résolution 170823.15 du CCU
PIIA 2017-090	1450, rue Montarville	Remplacement d'une enseigne détachée sur poteau par une enseigne détachée sur muret	D'approuver le PIIA 2017-090 conformément à la résolution 170823.13 du CCU
PIIA 2017-091	1635, rue du Sommet-Trinité	Aménagement paysager	D'approuver le PIIA 2017-091 conformément à la résolution 170823.14 du CCU
PIIA 2017-092	1041, rue Parent	Agrandissement du bâtiment, l'aménagement d'un stationnement, l'ajout d'une aire de chargement et de déchargement et l'aménagement paysager	D'approuver le PIIA 2017-092, sous réserve de l'approbation de la demande de dérogation mineure DM 2017-093 autorisant l'ajout d'une troisième entrée charretière, d'un dépôt d'engagement par le demandeur de compléter l'aménagement paysager de la partie du terrain réservée pour la phase 5, si les travaux d'agrandissement ne sont pas réalisés au plus tard 18 mois suivant l'émission du permis et de l'acquisition du terrain par le demandeur, conformément à la résolution 170823.16 du CCU.